

## Annexe 4 : Publications presse

**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE - DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES  
POPULATIONS  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
UNIQUE**

**Installations classées pour la protection de l'environnement  
Demandes d'autorisation environnementale et d'institution  
de servitudes d'utilité publique présentées par la société  
SUEZ RV CENTRE EST  
Commune de Satolas-et-Bonce**

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2023-12-03 du 8 décembre 2023, une enquête publique unique d'une durée de 43 jours est prescrite du 8 janvier 2024 à 8h au 19 février 2024 à 18h à Satolas-et-Bonce sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SUEZ RV CENTRE EST relative à la création d'un nouveau casier de stockage de déchets non dangereux et d'un nouveau casier de stockage de déchets inertes implantés route de la savanne 38290 Satolas-et-Bonce et la demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation.

Les servitudes d'utilité publique envisagées sont situées en sections cadastrales C de la commune de Satolas-et-Bonce, ZA, B, de la commune de Grenay et AN de la commune de Saint-Laurent-de-Mure. Elles fixent les règles d'utilisation du sol ainsi que l'exécution de travaux soumis à permis de construire sur les terrains situés en voisinage immédiat du site.

L'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL UD38-2023-11-06- du 9 novembre 2023 fixant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en oeuvre autour de l'établissement SUEZ RV CENTRE EST sur les communes de Satolas-et-Bonce, Grenay et Saint-Laurent-de-Mure est mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>).

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier, constitué du dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique et de l'arrêté préfectoral arrêtant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en oeuvre, est consultable :

- en mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête, sur support papier mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,  
- sur un poste informatique accessible gratuitement à la sous-préfecture de La Tour-du-Pin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5040>.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Satolas-et-Bonce

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5040>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-5040@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5040@registre-dematerialise.fr)

- par voie postale à la mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5040> et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur, M. François JAMMES, ingénieur de recherche, recevra dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, les observations et propositions du public durant les permanences tenues aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

Lieu de permanence	Adresse de la permanence	Dates et horaires de la permanence
Mairie de Satolas-et-Bonce		Vendredi 12 janvier 2024 de 13h30 à 15h30
Mairie de Satolas-et-Bonce		Jeudi 18 janvier 2024 de 10h à 12h
Mairie de Satolas-et-Bonce	"169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonce"	Mardi 30 janvier 2024 de 13h30 à 15h30
Mairie de Satolas-et-Bonce		Samedi 10 février 2024 de 9h30 à 11h30
Mairie de Satolas-et-Bonce		Lundi 19 février 2024 de 16h30 à 18h00
Mairie de Saint-Quentin-Fallavier	Place de l'hôtel de ville 38070 Saint-Quentin-Fallavier	Mercredi 24 janvier 2024 de 14h à 16h

M. Marc-Jérôme HASSID, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera un des commissaires enquêteurs en cas d'empêchement total de celui-ci et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Une réunion publique sera organisée par le commissaire enquêteur le mardi 9 janvier 2024 à 18h à la mairie de Satolas-et-Bonce. Le projet de périmètre et d'institution de servitudes d'utilité publique autour du site de la société SUEZ RV CENTRE EST sera abordé lors de cette réunion,

conformément aux dispositions de l'article L.515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Samuel FAGES - chef de projet de développement par téléphone au : 06.30.48.26.10 ou par courriel : [sameul.fages@suez.com](mailto:sameul.fages@suez.com) ;

- la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - service installations classées - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 - Mèl : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Satolas-et-Bonce, sur le site internet des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

381687300

**Plan local d'urbanisme**



**COMMUNE DE  
BOURGOIN-JALLIEU**

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
(PLU)  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté municipal n° DST/B/P/2023/083 du 15/12/2023, l'enquête publique sur le projet de révision du PLU se déroulera pendant une durée de 45 jours consécutifs, du 08/01/2024 à 9h00 jusqu'au 16/02/2024 à 17h00.

La personne responsable de l'organisation de cette dernière est le Maire de BOURGOIN-JALLIEU, M. Vincent CHRIQUI.

Monsieur Claude CARTIER a été nommé commissaire enquêteur par décision n°E23000097/38 du 28/06/2023 du président du tribunal administratif de Grenoble.

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement durant la période d'enquête publique :

- en version numérique 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur le site dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/5076>

- en version papier aux services techniques de la mairie de BOURGOIN-JALLIEU, 16 rue Edouard Marion, du 08/01/2024 à 16/02/2024 inclus, les lundis, jeudis et vendredis de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00, les mardis de 13 h 00 à 17 h 00 et les mercredis de 08 h 00 à 12 h 00.

Il comprendra le PLU arrêté par délibération du 11/05/2023, les avis des personnes publiques associées dont l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale émis le 07/11/2023 ainsi que la réponse écrite du maire à cet avis.

Durant la période d'enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux services techniques de la mairie de BOURGOIN-JALLIEU, 16 rue Edouard Marion aux jours et heures habituels d'ouverture au public

- sur le registre d'enquête dématérialisé disponible à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/5076> (50Mo maximum)

- par courrier électronique à l'adresse [enquete-publique-5076@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5076@registre-dematerialise.fr) (25Mo maximum)

- par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur, Services techniques, 16 rue Edouard Marion, 38300 BOURGOIN-JALLIEU en précisant en objet : Révision du PLU

- lors des permanences du commissaire enquêteur qui se tiendront les :

- 12/01/2024 de 13h00 à 17h00 à la salle des associations, 75 rue de la Libération,

- 16/01/2024 de 13h00 à 17h00 à la maison des associations de Montbernier, 20 chemin des Combes

- 24/01/2024 de 13h00 à 17h00 à la maison des habitants de ChampFleuri, rue Buffon,

- 01/02/2024 de 9h00 à 12h30 à la Halle Grenette, 2-6 rue Grenette,

- 10/02/2024 de 9h00 à 12h30 à la salle banalisée de Champaret, 35 boulevard de Champaret

- 16/02/2024 de 13h00 à 17h à la maison des associations de La Grive, 29 rue du Martin Pêcheur

De plus, une réunion publique sera organisée le 10/01/2024 à 19h00 à la halle Grenette au 2-6 rue Grenette, BOURGOIN-JALLIEU.

Toute information relative au PLU peut être demandée auprès des services techniques de la mairie de BOURGOIN-JALLIEU, 16 rue Edouard Marion et par téléphone au 04.74.43.19.00 ou par courrier électronique à [enquete-publique-5076@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5076@registre-dematerialise.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un poste informatique est mis à la disposition du public aux services techniques de la mairie de BOURGOIN-JALLIEU, 16 rue Edouard Marion, afin de permettre la consultation du dossier et de transmettre ses observations et propositions.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal pourra approuver la révision du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le

rapport et les conclusions du commissaire enquêteur aux services techniques de la mairie de BOURGOIN-JALLIEU, 16 rue Edouard Marion, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet : [www.bourgoinjallieu.fr](http://www.bourgoinjallieu.fr)  
L'arrêté municipal n° DST/B/P/2023/083 du 15/12/2023 cité ci-dessus est consultable à la mairie de BOURGOIN-JALLIEU ainsi que sur le site internet de la commune : [www.bourgoinjallieu.fr](http://www.bourgoinjallieu.fr)

382615400



**MAIRIE DE BERNIN**

La délibération n° 2023/12/01 du 13 décembre 2023 portant sur l'approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été adoptée à l'unanimité.

La délibération est affichée en mairie à compter du 19 décembre 2023.

Le dossier complet est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

383641900

**VIES DES SOCIÉTÉS**

**Constitutions de sociétés**

Suivant acte SSP du 22/11/2023 a été constituée une SOCIÉTÉ présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SOCIÉTÉ par actions simplifiée (associé unique)

Dénomination : **RESTAURANT MED**

Capital : 5000 E.

Siège social 01 PLACE TRIFORIUM (38080) L'ISLE D'ABEAU

Objet : RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE ET A EMPORTER

Durée : 99 ans.

Président : NICOLAS MENGUTAY 80 IMPASSE DE LA

BOULATIERE 38300 SEREZIN DE LA TOUR

La société sera immatriculée au GTC de VIENNE

Pour avis,

383528800

**Dissolutions**

**DMA FORMATION  
SASU au capital de 3000€  
Siège social : 63 rue de cartale  
38170 Seyssinet-pariset  
900596545 RCS Grenoble**

Le 15/11/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Maffettone Dorian, 63 Rue de Cartale 38170 Seyssinet-Pariset, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la Société. Modification au RCS de Grenoble.

378837000

**Marchés publics**  
Agir en proximité  
avec les acheteurs  
publics et privés

Publication des procédures  
Plateforme de dématérialisation

Votre contact  
**Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35**

**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE - DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES  
POPULATIONS  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
UNIQUE**

**Installations classées pour la protection de l'environnement  
Demandes d'autorisation environnementale et d'institution  
de servitudes d'utilité publique présentées par la société  
SUEZ RV CENTRE EST  
Commune de Satolas-et-Bonce**

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2023-12-03 du 8 décembre 2023, une enquête publique unique d'une durée de 43 jours est prescrite du 8 janvier 2024 à 8h au 19 février 2024 à 18h à Satolas-et-Bonce sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SUEZ RV CENTRE EST relative à la création d'un nouveau casier de stockage de déchets non dangereux et d'un nouveau casier de stockage de déchets inertes implantés route de la savanne 38290 Satolas-et-Bonce et la demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation.

Les servitudes d'utilité publique envisagées sont situées en sections cadastrales C de la commune de Satolas-et-Bonce, ZA, B, de la commune de Grenay et AN de la commune de Saint-Laurent-de-Mure. Elles fixent les règles d'utilisation du sol ainsi que l'exécution de travaux soumis à permis de construire sur les terrains situés en voisinage immédiat du site.

L'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL UD38-2023-11-06 du 9 novembre 2023 fixant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en oeuvre autour de l'établissement SUEZ RV CENTRE EST sur les communes de Satolas-et-Bonce, Grenay et Saint-Laurent-de-Mure est mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier, constitué du dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique et de l'arrêté préfectoral arrêtant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en oeuvre, est consultable :

- en mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête, sur support papier mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,  
- sur un poste informatique accessible gratuitement à la sous-préfecture de La Tour-du-Pin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5040>.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Satolas-et-Bonce  
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5040>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-5040@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5040@registre-dematerialise.fr)

- par voie postale à la mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5040> et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur, M. François JAMMES, ingénieur de recherche, recevra dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, les observations et propositions du public durant les permanences tenues aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

Lieu de permanence	Adresse de la permanence	Dates et horaires de la permanence
Mairie de Satolas-et-Bonce		Vendredi 12 janvier 2024 de 13h30 à 15h30
Mairie de Satolas-et-Bonce		Judi 18 janvier 2024 de 10h à 12h
Mairie de Satolas-et-Bonce	"169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonce"	Mardi 30 janvier 2024 de 13h30 à 15h30
Mairie de Satolas-et-Bonce		Samedi 10 février 2024 de 9h30 à 11h30
Mairie de Satolas-et-Bonce		Lundi 19 février 2024 de 16h30 à 18h00
Mairie de Saint-Quentin-Fallavier	Place de l'hôtel de ville 38070 Saint-Quentin-Fallavier	Mercredi 24 janvier 2024 de 14h à 16h

M. Marc-Jérôme HASSID, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera un des commissaires enquêteurs en cas d'empêchement total de celui-ci et exercera



alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Une réunion publique sera organisée par le commissaire enquêteur le mardi 9 janvier 2024 à 18h à la mairie de Satolas-et-Bonce. Le projet de périmètre et d'institution de servitudes d'utilité publique autour du site de la société SUEZ RV CENTRE EST sera abordé lors de cette réunion, conformément aux dispositions de l'article L.515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Samuel FAGES - chef de projet de développement par téléphone au : 06.30.48.26.10 ou par courriel : [sameul.fages@suez.com](mailto:sameul.fages@suez.com) ;

- la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - service installations classées - 22 avenue Doyen Louis Weill à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 - Mèl : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Satolas-et-Bonce, sur le site internet des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

381687300

**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE**

**Direction Départementale de la protection des populations  
Installations classées pour la protection de l'environnement**

**Avis d'enquête publique**

**Demande d'autorisation environnementale  
pour le projet intitulé**

**« utilisation de biomasse et déchets de bois en substitution partielle du combustible gaz dans le four à chaux »  
porté par la société CARRIERES ET CHAUX  
BALHAZARD ET COTTE  
implantée au lieu-dit « Les Thermes » -  
chemin de Balthazard - 38500 La Buisse**

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2023-12-15 du 26 décembre 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 29 janvier 2024 à 8h00 au jeudi 29 février 2024 à 11h00.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant, notamment, une étude d'impact, est consultable :

- en mairie de La Buisse, siège de l'enquête, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,

- sur le site internet à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](https://www.isere.gouv.fr)

(<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>),

- sur un poste informatique accessible gratuitement et sur rendez-vous en DDPP de l'Isère - Service installations classées (tél : 04.56.59.49.99).

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de La Buisse,

- par courriel, à l'adresse suivante : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au jeudi 29 février 2024 à 11h00,

- par voie postale, à la mairie de La Buisse, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de La Buisse.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (cf. lien supra).

Le commissaire enquêteur, M. Denis ROUX, auto-entrepreneur, biologiste, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de La Buisse, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

- lundi 29 janvier 2024 - de 8h00 à 11h00

- samedi 10 février 2024 - de 9h00 à 12h00

- samedi 17 février 2024 - de 9h00 à 12h00

- vendredi 23 février 2024 - de 15h00 à 17h30

- jeudi 29 février 2024 - de 8h00 à 11h00

M. Jacques GARNIER, ingénieur retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera le commissaire enquêteur en cas d'empêchement de celui-ci et exercera alors ces fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Camille DELABARRE, directeur des usines Rhône-Alpes, par téléphone au 07.62.00.98.40 ou par courriel : [camille.delabarre@lhoist.com](mailto:camille.delabarre@lhoist.com) ;

- la direction départementale de la protection des populations (DDPP), service installations classées - 22 avenue Doyen Louis Weill à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 - Mèl : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la

DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de La Buisse, sur le site internet des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)

(<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

384874900



**Préfecture de l'Ain - Bureau de  
l'aménagement, de l'urbanisme  
et des installations classées**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2023, a été décidée l'ouverture d'une enquête publique du 30 janvier 2024 à 9 h 00 au 2 mars 2024 à 11 h 30 sur le territoire de la commune de SAINT-VULBAS concernant la demande d'autorisation présentée par la société GXO LOGISTICS FRANCE, dont le siège social est situé à TOULOUSE - 1 rond point du Général Eisenhower, en vue d'exploiter un entrepôt logistique (bâtiment C) à SAINT-VULBAS - 280, allée des Peupliers.

Cette enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale valant, en application de l'article L.181-1 du code de l'Environnement, autorisation au titre de l'article L.512-1 du code de l'Environnement (installations classées pour la protection de l'environnement) rubriques n°s 1185.3.1, 1436.2, 1450.1, 1510.2, 1630.1, 2910.A.2, 2925.1, 4330.2, 4331.3, 4440.1, 4510.1, 4320 et 4511.2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement (IOTA), rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature des installations, ouvrages et activités (IOTA).

L'installation fait l'objet d'un plan particulier d'intervention en application de l'article L 741-6 du code de la sécurité intérieure. Monsieur Pierre LAMY, responsable en secteur des industries extractives à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Roland DASSIN en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public à la mairie de SAINT-VULBAS où il effectuera des permanences : le 30 janvier 2024 de 9 h 00 à 11 h 00, le 15 février 2024 de 14 h 00 à 16 h 00, le 27 février 2024 de 16 h 00 à 18 h 00 et le 2 mars 2024 de 9 h 30 à 11 h 30.

Le dossier d'enquête publique, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :

- en mairie de SAINT-VULBAS aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le mardi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 00, le mercredi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 11 h 30 et le jeudi de 14 h 00 à 16 h 30 (sauf jours fériés), en versions papier et informatique,

- en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante :

<https://www.ain.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-l-environnement>

- sur un poste informatique disponible bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), sur rendez-vous.

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, destiné à recevoir les observations et les propositions des parties intéressées, restera déposé à la mairie de SAINT-VULBAS pendant la durée de l'enquête et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés).

Les observations et les propositions des parties intéressées peuvent également être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de SAINT-VULBAS pendant toute la durée de l'enquête ainsi que par voie électronique à la préfecture ([pref-environnement@ain.gouv.fr](mailto:pref-environnement@ain.gouv.fr)). Elles devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de l'enquête publique, soit le 2 mars 2024 à 11 h 30. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-Octets (Mo).

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur lors des permanences, seront tenues à la disposition du public en mairie de SAINT-VULBAS et seront intégrées au registre de l'enquête publique dans les meilleurs délais du 30 janvier 2024 à 9 h 00 au 2 mars 2024 à 11 h 30. Elles seront également consultables ainsi que les observations et les propositions du public transmises par voie électronique pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante :

<https://www.ain.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-l-environnement>

Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Ain. Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact avec le bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain.

A l'issue de la procédure la décision relative à la demande d'autorisation environnementale fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en préfecture ou à la mairie de SAINT-VULBAS, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur. Ces éléments feront l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant un an.

385898100

## AVIS

## Enquêtes publiques

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENTAVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
UNIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement  
Demandes d'autorisation environnementale et d'institution  
de servitudes d'utilité publique présentées par la société  
SUEZ RV CENTRE EST  
Commune de Satolas-et-Bonce

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2023-12-03 du 8 décembre 2023, une enquête publique unique d'une durée de 43 jours est prescrite du 8 janvier 2024 à 8h au 19 février 2024 à 18h à Satolas-et-Bonce sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SUEZ RV CENTRE EST relative à la création d'un nouveau casier de stockage de déchets non dangereux et d'un nouveau casier de stockage de déchets inertes implantés route de la savanne 38290 Satolas-et-Bonce et la demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation.

Les servitudes d'utilité publique envisagées sont situées en sections cadastrales C de la commune de Satolas-et-Bonce, ZA, B, de la commune de Grenay et AN de la commune de Saint-Laurent-de-Mure. Elles fixent les règles d'utilisation du sol ainsi que l'exécution de travaux soumis à permis de construire sur les terrains situés en voisinage immédiat du site. L'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL UD38-2023-11-06- du 9 novembre 2023 fixant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en oeuvre autour de l'établissement SUEZ RV CENTRE EST sur les communes de Satolas-et-Bonce, Grenay et Saint-Laurent-de-Mure est mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>). Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier, constitué du dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique et de l'arrêté préfectoral arrêtant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en oeuvre, est consultable :

- en mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête, sur support papier mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,  
- sur un poste informatique accessible gratuitement à la sous-préfecture de La Tour-du-Pin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5040>.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Satolas-et-Bonce

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5040>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-5040@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5040@registre-dematerialise.fr)

- par voie postale à la mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5040> et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur, M. François JAMMES, ingénieur de recherche, recevra dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, les observations et propositions du public durant les permanences tenues aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

Lieu de permanence	Adresse de la permanence	Dates et horaires de la permanence
Mairie de Satolas-et-Bonce		Vendredi 12 janvier 2024 de 13h30 à 15h30
Mairie de Satolas-et-Bonce		Jeudi 18 janvier 2024 de 10h à 12h
Mairie de Satolas-et-Bonce	"169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonce"	Mardi 30 janvier 2024 de 13h30 à 15h30
Mairie de Satolas-et-Bonce		Samedi 10 février 2024 de 9h30 à 11h30
Mairie de Satolas-et-Bonce		Lundi 19 février 2024 de 16h30 à 18h00
Mairie de Saint-Quentin-Fallavier	Place de l'hôtel de ville 38070 Saint-Quentin-Fallavier	Mercredi 24 janvier 2024 de 14h à 16h

M. Marc-Jérôme HASSID, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera un des commissaires enquêteurs en cas d'empêchement total de celui-ci et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Une réunion publique sera organisée par le commissaire enquêteur le mardi 9 janvier 2024 à 18h à la mairie de Satolas-et-Bonce. Le projet de périmètre et d'institution de servitudes d'utilité publique autour du site de la société SUEZ RV CENTRE EST sera abordé lors de cette réunion, conformément aux dispositions de l'article L.515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Samuel FAGES - chef de projet de développement par téléphone au : 06.30.48.26.10 ou par courriel : [sameul.fages@suez.com](mailto:sameul.fages@suez.com) ;

- la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - service installations classées - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 - Mél : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la

DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Satolas-et-Bonce, sur le site internet des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

381687300

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

## Avis d'attribution



## AVIS D'ATTRIBUTION

**Maître d'ouvrage :** Société Française d'Habitations Economiques (SA d'HLM)  
1175 Petite Route des Milles - CS 40650  
13457 Aix-en-Provence - Cedex 4  
Téléphone : 04 13 57 04 30  
Télécopie : 04 13 57 04 84

## Procédure :

Marché de services passé selon une procédure formalisée conformément à l'article L2124-1 du Code de la Commande Publique : Appel d'offres ouvert et publication au Journal Officiel de l'Union Européenne.

## Objet du marché et allotissement :

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'entretien des espaces verts sur l'ensemble du patrimoine de la SFHE.

Le marché est décomposé en dix lots géographiques :

- Lot N°1 : Agence de Montpellier (Secteurs Montpellier et Perpignan)

- Lot N°2 : Agences de Nîmes et Aix-en-Provence (Secteurs Nîmes et Vaucluse)

- Lot N°3 : Agence de Lyon (Secteur Lyon Centre)

- Lot N°4 : Agence de Lyon (Secteur Drôme)

- Lot N°5 : Agence de Lyon (Secteur Loire)

- Lot N°6 : Agence d'Aix-en-Provence (Secteurs Marseille, Istres, Etang de Berre et Pays d'Aix)

- Lot N°7 : Agence de Toulon (Secteur Corse)

- Lot N°8 : Agence de Toulon (Secteur Var Est)

- Lot N°9 : Agence de Toulon (Secteur Var Ouest)

- Lot N°10 : Agence de Toulon (Secteur Var Centre)

## Informations sur l'attribution du marché :

**Lot N°1 :** Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué : SERPE - 130 Allée du Mistral - 84250 LE THOR

Montant du lot : 400 080 € HT

Date d'attribution du marché : 04/12/2023

## Lot N°2 :

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué : SASU ESPACES ENVIRONNEMENT - 721 Route Blanche - 13120 GARDANNE

Montant du lot : 400 800 € HT

Date d'attribution du marché : 04/12/2023

## Lots N°3 et 4 :

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué : TERIDEAL TARVEL SAS - 90 Rue André Citroën - 69747 GENAS

Montant du lot 3 : 86 440.80 € HT

Montant du lot 4 : 123 813.08 € HT

Date d'attribution du marché : 04/12/2023

## Lot N°5 :

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué : ID VERDE - 299 Route des Pépinières - 38270 JARCIEU

Montant du lot : 166 512 € HT

Date d'attribution du marché : 04/12/2023

## Lot N°6 :

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué : ESPACES VERTS MERIDIONAUX - 3 Traverse Camp Long - 13014 MARSEILLE

Montant du lot : 351 632 € HT

Date d'attribution du marché : 04/12/2023

## Lot N°7 :

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué : SARL CORSE PAYSAGE - Valrose RN 193 - 20290 BORGIO

Montant du lot : 178 000 € HT

Date d'attribution du marché : 04/12/2023

## Lots N°8, 9, 10 :

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué : ELAG JARDIN - 2 Bd Paul Ruat - 13011 MARSEILLE

Montant du lot 8 : 139 600 € HT

Montant du lot 9 : 96 800 € HT

Montant du lot 10 : 72 800 € HT

Date d'attribution du marché : 04/12/2023

383754200

## DÉCISIONS DES TRIBUNAUX

## Divers

## EXTRAIT DE DECISION PENALE

la SAS CRTP  
adresse : 323 Rue de l'ancienne Distillerie 69400 GLEIZE  
SIREN 490491180

par jugement contradictoire en date du 25 avril 2023 a été reconnu coupable et condamné pour desfaits de :

- MISE A DISPOSITION DE TRAVAILLEUR D'EQUIPEMENT DE TRAVAIL NE PERMETTANT PAS DE PRESERVER SA SECURITE faits commis à ALLONZIER LA CAILLE le 18 octobre 2021

- MISE A DISPOSITION DE TRAVAILLEUR D'EQUIPEMENT DE TRAVAIL SANS INFORMATION OU FORMATION faits commis à ALLONZIER LA CAILLE le 18 octobre 2021

- BLESSURES INVOLONTAIRES PAR PERSONNE MORALE AVEC INCAPACITE SUPERIEURE A 3 MOIS DANS LE CADRE DU TRAVAIL faits commis à ALLONZIER LA CAILLE le 18 octobre 2021

- 02 mois d'Affichage de la décision au siège social de la SAS CRTP, à titre de peine principale

- 01 mois de Diffusion de publication dans les journaux DAUPHINE LIBERE et LE PROGRES aux frais de la société, à titre de peine principale

- une amende délictuelle de 50000 euros, à titre de peine principale

- Confiscation de l'objet de l'infraction, à titre de peine principale

ainsi qu'au paiement d'un droit fixe de procédure d'un montant de 127 euros.

Edité le 21 septembre 2023  
LE GREFFIER

370289500

## VIES DES SOCIÉTÉS

## Constitutions de sociétés

Par acte SSP du 12/12/2023 il a été constitué une SAS dénommée:

## GASTRONOMY INVESTMENTS

**Nom commercial:** MAMA ISTANBUL

**Siège social:** 140 avenue paul marcellin 69120 VAULX EN VELIN

**Capital:** 2.000 €

**Objet:** EXPLOITATION DE TOUT FONDS DE COMMERCE DE RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE ET A EMPORTER

**Président:** la société MM & CO, SAS au capital de 5.000 €, sise 17 rue du docteur bouchut 69003 LYON N°848543195 RCS de LYON représentée par M. ODAR Halis

**Directeur Général:** M. ODAR Mehmet 10 rue bonnet pernet 69200 VENISSIEUX

**Transmission des actions:** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote:** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée:** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de LYON

383397400

Par acte SSP du 12/12/2023 il a été constitué une SAS dénommée:

## FOOD FUSION CORPORATION

**Nom commercial:** MIVAN STEAKHOUSE

**Siège social:** 140 avenue paul marcellin 69120 VAULX EN VELIN

**Capital:** 2.000 €

**Objet:** EXPLOITATION DE TOUT FONDS DE COMMERCE DE RESTAURATION TRADITIONNELLE, BRASSERIE, CAFE

**Président:** la société MM & CO, SAS au capital de 5.000 €, sise 17 rue du docteur bouchut 69003 LYON N°848543195 RCS de LYON représentée par M. ODAR Halis

**Directeur Général:** M. ODAR Mehmet 10 rue bonnet pernet 69200 VENISSIEUX

**Transmission des actions:** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote:** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée:** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de LYON

383397800

Par acte SSP du 15/12/2023 il a été constitué une SASU dénommée:

## CLIMATIK

**Siège social:** 11 chemin de la burette 69210 LENTILLY

**Capital:** 320.160 €

**Objet:** - La participation directe ou indirecte, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises, sociétés, associations ou groupements créés ou à créer ;

- La gestion de ces participations ;

- L'animation et la gestion de ses filiales ;

- La prestation de services en matière technique, commerciale, administrative, financière, juridique, comptable et informatique au profit de toute personne morale ou physique engagée dans des activités commerciales, industrielles ou financières.

**Président:** M. MARSAGLIA Baptiste 11 chemin de la burette 69210 LENTILLY

**Transmission des actions:** La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote:** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée:** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de LYON

383738100

## Marchés publics

Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures  
Plateforme de dématérialisation

**UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ**  
Une équipe efficace et réactive

Pour la publication de votre annonce  
DÉPARTEMENTS 01-39-42-43-69  
lpral@ebra.fr

DÉPARTEMENTS 21-71  
legale@ebra.fr

Pour tout conseil et optimisation des coûts  
0809 101 811 (coût d'un appel local)

## L'application iAvocat est « trompeuse et illégale », estime le barreau de Lyon

L'application lyonnaise iAvocat, lancée la semaine dernière, fait beaucoup réagir et suscite une vive opposition de la profession. *Le Progrès* dans son édition de jeudi indiquait qu'elle allait devoir changer de nom, après un courrier de mise en demeure envoyé par un membre du conseil de l'Ordre.

De son côté, l'Ordre des avocats du barreau de Lyon souligne dans un communiqué adressé au *Progrès* qu'« une application informatique ne peut en aucun cas se substituer au travail d'interprétation juridique ni à l'accompagnement humain qui constituent des savoir-faire de l'avocat. L'accès à la profession d'avocat est, dans l'intérêt même du public, réglementé et réservé aux personnes ayant des diplômes et une formation reconnue par l'État.

Ainsi, toute application promettant de remplacer un avocat en utilisant la seule intelligence artificielle pour faire des consultations juridiques est nécessairement trompeuse et illégale ».

L'Ordre alerte les justiciables « sur les fausses promesses faites au public par cette application à l'instar de la communication débridée dont elle a fait l'objet sur les réseaux sociaux ».

Il est précisé que les personnes qui souhaitent être renseignées sur leurs droits peuvent toujours le faire gratuitement en mairie, en maison de justice et du droit, auprès des juridictions ou de l'Ordre des avocats.

## Lyon • Trop de mères et enfants à la rue, alerte le Secours populaire



Le Secours populaire français précise qu'il continuera d'exercer sans faillir la solidarité « quel que soit le statut des personnes ». Photo Rémy Perrin

« L'ensemble de nos dirigeants s'inquiète de situations préoccupantes constatées sur le terrain », a fait savoir jeudi dans un communiqué le Secours populaire. L'association pointe un nombre accru de personnes à la rue sans solution, « notamment des enfants et leurs mamans ». Elle pointe aussi la fréquentation en hausse des permanences d'accueil et de solidarité et « le désarroi des bénévoles confrontés au silence de la puissance publique en charge ».

Le Secours populaire n'en rappelle pas moins « tout faire pour exercer sans faillir un accueil inconditionnel et la solidarité populaire quel que soit le statut des personnes ».

Pour cela, l'association lance un appel à rejoindre les équipes du Secours populaire français et/ou à donner sur [www.secourspopulaire.fr](http://www.secourspopulaire.fr).

## Lyon • Fusion entre DreamAway et Illucity : précisions

Suite à la publication, dans nos éditions du 8 janvier, de notre article intitulé « Lyon accouche du leader français des salles de réalité virtuelle », des éléments sont à préciser.

La fusion du Parisien Illucity et du Lyonnais DreamAway exploitant de salles de réalité virtuelle dans l'Hexagone, fait suite à un redressement judiciaire rendu effectif le 26 décembre dernier. Contrairement à ce qui a été indiqué, le nouvel ensemble n'est pas le numéro un français des salles de réalité virtuelle mais fait partie, avec 20 salles dans l'Hexagone, des grands acteurs français de ce marché en phase de consolidation accélérée après la période Covid.

## AVIS

### Enquêtes publiques



## AVIS AU PUBLIC

### Faisant connaître l'ouverture de l'Enquête Publique relative au projet de Plan de Mobilité de Vienne Condrieu Agglomération

Par arrêté communautaire N°A23-22 du 28 novembre 2023, le Président de Vienne Condrieu Agglomération a ordonné l'ouverture de l'Enquête Publique sur le projet de Plan de Mobilité, délibéré le 8 novembre 2022 (délibération n°22-216) par le Conseil Communautaire. Cet arrêté sera affiché au siège de Vienne Condrieu Agglomération et aux tableaux d'affichage des 30 communes de l'Agglo.

La personne publique responsable de cette enquête est Vienne Condrieu Agglomération, représentée par son Président Thierry KOVACS. La Direction Transports et Mobilité peut être consultée pour tout renseignement sur cette procédure au 04.74.78.78.89 ou par mail à [transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr).

Par décision N° E23000160/38 du 19 octobre 2023, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, a désigné Madame Pascale POBLET, en qualité de Commissaire Enquêtrice, pour conduire l'Enquête Publique.

Cette Enquête Publique concerne l'élaboration du Plan de Mobilité de Vienne Condrieu Agglomération dont l'objectif est de faciliter la mobilité tout en réduisant ses impacts sur le changement climatique et la pollution de l'air. La vocation du Plan de Mobilité est d'établir les orientations de la politique de mobilité et de transports de Vienne Condrieu Agglomération pour les prochaines années. Participer à l'Enquête Publique, permet aux habitants du territoire de penser collectivement la mobilité de demain.

L'Enquête Publique se déroulera sur une durée de 32 jours consécutifs du :

**Lundi 8 janvier 2024 (8H) au jeudi 8 février 2024 (18H)**

Le dossier soumis à Enquête Publique est composé :

- \*D'un dossier technique comprenant :
  - Le projet de Plan de Mobilité de Vienne Condrieu Agglomération, arrêté en Conseil Communautaire le 8 novembre 2022 et ses annexes :
  - L'évaluation environnementale stratégique du Plan de Mobilité de Vienne Condrieu Agglomération
  - Le bilan des actions à 5 ans du Plan de Déplacements Urbains de Vienne Condrieu Agglomération
  - Le Schéma de développement commercial 2022-2027 de Vienne Condrieu Agglomération
  - La Stratégie Accueil des Entreprises 2023-2025 de Vienne Condrieu Agglomération
  - L'étude Opportunité ZFE 2022 - Vienne Condrieu Agglomération
  - L'annexe accessibilité du projet Plan de Mobilité de Vienne Condrieu Agglomération
  - Les avis rendus par les conseils municipaux et les personnes publiques associées
  - Le tableau synthétique des réponses aux avis des personnes publiques associées
  - L'avis rendu par la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE)
- \*D'un dossier administratif comprenant :

- La demande de désignation d'un Commissaire Enquêteur au Président du Tribunal Administratif de Grenoble
- Le présent arrêté d'ouverture de l'Enquête Publique
- L'avis public d'ouverture de l'Enquête Publique
- La délibération de Vienne Condrieu Agglomération du 8 novembre 2022 relative à la validation du projet de Plan de Mobilité

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier **sur support papier** :

- Au siège de Vienne Condrieu Agglomération (30 Avenue du Général Leclerc - 38200 VIENNE de 8H à 12H30 et de 13H30 à 18H du Lundi au Vendredi)

- Dans les lieux d'enquête suivants : hôtels de ville des communes de Eyzin-Pinet, Chuzelles, Chasse-sur-Rhône, Trèves, Les Côtes-d'Arej et Condrieu

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier **sous forme dématérialisée** :

- Sur le registre numérique à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4998>
- Sur le site internet de Vienne Condrieu Agglomération ([www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr))

Pendant toute la durée de l'enquête le public pourra présenter ses observations ou propositions :

- Sur le registre papier, au siège de Vienne Condrieu Agglomération (Bâtiment Antarès, 30 Avenue du Général Leclerc, 38200 VIENNE de 8H à 12H30 et de 13H30 à 18H du lundi au vendredi)

- Sur les registres papier mis à disposition dans les lieux d'enquête suivants : hôtels de ville des communes de Eyzin-Pinet, Chuzelles, Chasse-sur-Rhône, Trèves, Les Côtes d'Arej et Condrieu aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux

- Par courrier adressé à Madame la Commissaire Enquêtrice - Enquête relative au Plan de Mobilité - Vienne Condrieu Agglomération - 30 Avenue du Général Leclerc - BP.263 - 38217 Vienne Cedex

- Par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4998>

- Par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-4998@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4998@registre-dematerialise.fr)

Les observations ou propositions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4998>, visible par tous.

Pour les personnes à mobilité réduite, un technicien de la Direction Transports et Mobilité se tiendra à disposition pour une aide à la consultation du dossier (sur rendez-vous au 04.74.78.78.89).

La Commissaire Enquêtrice se tiendra à la disposition du public dans les lieux, aux jours et aux heures figurant sur le programme des **permanences** fixé ci-dessous :

- Mercredi 10 janvier 2024 de 10H à 12H à la Mairie d'Eyzin-Pinet
- Mercredi 10 janvier 2024 de 16H45 à 18H45 à la Mairie de Chuzelles
- Lundi 22 janvier 2024 de 15H à 17H à la Mairie de Chasse-sur-Rhône
- Vendredi 26 janvier 2024 de 10H à 12H à la Mairie de Trèves
- Mardi 30 janvier 2024 de 15H à 17H à la Mairie de Les Côtes d'Arej
- Mercredi 31 janvier 2024 10H30 à 12H30 au siège de Vienne Condrieu Agglomération
- Samedi 3 février 2024 de 10H à 12H à la Mairie de Condrieu

- Jeudi 8 février 2024 de 16H à 18H au siège de Vienne Condrieu Agglomération

A l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la Commissaire Enquêtrice seront également déposées au siège de Vienne Condrieu Agglomération et dans chaque Mairie concernées, pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'Enquête Publique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Vienne Condrieu Agglomération.

Le projet du Plan de Mobilité, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et de l'avis des personnes publiques associées, sera soumis à la délibération du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération pour approbation.

380006800

## PRÉFECTURE DE L'ISÈRE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

#### Installations classées pour la protection de l'environnement Demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique présentées par la société SUEZ RV CENTRE EST Commune de Satolas-et-Bonce

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2023-12-03 du 8 décembre 2023, une enquête publique unique d'une durée de 43 jours est prescrite du 8 janvier 2024 à 8h au 19 février 2024 à 18h à Satolas-et-Bonce sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SUEZ RV CENTRE EST relative à la création d'un nouveau casier de stockage de déchets non dangereux et d'un nouveau casier de stockage de déchets inertes implantés route de la savanne 38290 Satolas-et-Bonce et la demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation.

Les servitudes d'utilité publique envisagées sont situées en sections cadastrales C de la commune de Satolas-et-Bonce, ZA, B, de la commune de Grenay et AN de la commune de Saint-Laurent-de-Mure. Elles fixent les règles d'utilisation du sol ainsi que l'exécution de travaux soumis à permis de construire sur les terrains situés en voisinage immédiat du site.

L'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL UD38-2023-11-06- du 9 novembre 2023 fixant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en oeuvre autour de l'établissement SUEZ RV CENTRE EST sur les communes de Satolas-et-Bonce, Grenay et Saint-Laurent-de-Mure est mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>).

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier, constitué du dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique et de l'arrêté préfectoral arrêtant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en oeuvre, est consultable :

- en mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête, sur support papier mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,

- sur un poste informatique accessible gratuitement à la sous-préfecture de La Tour-du-Pin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5040>.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Satolas-et-Bonce

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5040>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-5040@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5040@registre-dematerialise.fr)

- par voie postale à la mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5040> et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur, M. François JAMMES, ingénieur de recherche, recevra dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, les observations et propositions du public durant les permanences tenues aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

Lieu de permanence	Adresse de la permanence	Dates et horaires de la permanence
Mairie de Satolas-et-Bonce		Vendredi 12 janvier 2024 de 13h30 à 15h30
Mairie de Satolas-et-Bonce		Jeudi 18 janvier 2024 de 10h à 12h
Mairie de Satolas-et-Bonce	"169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonce"	Mardi 30 janvier 2024 de 13h30 à 15h30
Mairie de Satolas-et-Bonce		Samedi 10 février 2024 de 9h30 à 11h30
Mairie de Satolas-et-Bonce		Lundi 19 février 2024 de 16h30 à 18h00
Mairie de Saint-Quentin-Fallavier	Place de l'hôtel de ville 38070 Saint-Quentin-Fallavier	Mercredi 24 janvier 2024 de 14h à 16h

M. Marc-Jérôme HASSID, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera un des commissaires enquêteurs en cas d'empêchement total de celui-ci et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Une réunion publique sera organisée par le commissaire enquêteur le mardi 9 janvier 2024 à 18h à la mairie de Satolas-et-Bonce. Le projet de périmètre et d'institution de servitudes d'utilité publique autour du site de la société SUEZ RV CENTRE EST sera abordé lors de cette réunion, conformément aux dispositions de l'article L.515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité



**AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DES PROJETS DE REVISION N° 1  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET D'ELABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT  
DES EAUX USEES ET DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES  
DE LA COMMUNE DE CHARVIEU CHAVAGNEUX**

Conformément à l'Arrêté du Maire n° 186 / 2023 en date du 21/11/2023, il sera procédé à une enquête publique unique portant sur les projets de révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme et d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées et du zonage des eaux pluviales de la commune de CHARVIEU CHAVAGNEUX du **vendredi 15 décembre 2023 à 9h30 au lundi 15 janvier 2024 à 17h30**, soit durant 32 jours.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de PLU soumis à enquête publique s'articulent autour de cinq axes : préserver le cadre de vie du territoire, accompagner l'évolution urbaine de la ville, consolider la diversité et la vitalité économique du territoire en articulant offre locale et logistique d'agglomération, privilégier une ville « connectée au territoire » et modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.

Au terme de l'enquête, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des avis et observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme et le zonage des eaux pluviales seront soumis au conseil municipal pour approbation, de même que le zonage d'assainissement, qui au regard du calendrier pourrait être approuvé le cas échéant par la LYSED (Communauté de Commune Lyon Saint Exupéry en Dauphiné).

Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur Denis CRABIERES (Guide de Haute Montagne) comme titulaire et Monsieur Patrick JANOLIN (Retraité) comme suppléant.

Pendant la durée de l'enquête,

° Le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les projets de PLU arrêté et le zonage d'assainissement et le zonage

des eaux pluviales, ainsi que les avis émis sur le projet de PLU par le représentant de l'Etat et les personnes publiques associées :

- En mairie, siège de l'enquête : mairie de CHARVIEU CHAVAGNEUX, 4, Avenue Grammont, 38230 CHARVIEU CHAVAGNEUX, aux jours et heures suivants :

Les lundis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,

Les mardis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,

Les mercredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,

Les jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,

Les vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,

- Sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5018> accessible également à partir du site internet de la mairie

<http://www.charvieu-chavagneux.fr>. Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique situé en Mairie de

CHARVIEU CHAVAGNEUX, accessible aux jours et heures énoncés ci-dessus.

° Les avis, observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressés au commissaire enquêteur :

- Dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairie de CHARVIEU CHAVAGNEUX ou par registre électronique

accessible sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/5018>

- Par correspondance en mairie de CHARVIEU CHAVAGNEUX,

- Par messagerie électronique à l'adresse : [enquete-publique-5018@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5018@registre-dematerialise.fr).

Dans les meilleurs délais, ils seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête et consultables sur le site internet

<https://www.registre-dematerialise.fr/5018> accessible également à partir du site internet de la mairie <http://www.charvieu-chavagneux.fr>

° Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de CHARVIEU CHAVAGNEUX pour recevoir ses observations :

Le vendredi 15 décembre 2023 de 9h30 à 12h,

Le vendredi 22 décembre 2023 de 14h à 16h30,

Le lundi 8 janvier 2024 de 9h30 à 12h,

Le samedi 13 janvier 2024 de 9h30 à 12h,

Le lundi 15 janvier 2024 de 15h à 17h30.

Le projet de révision du PLU de la commune de CHARVIEU CHAVAGNEUX a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure au sein du rapport de présentation du PLU. La Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes a été saisie pour avis sur le projet de PLU.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie de CHARVIEU CHAVAGNEUX et sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5018> dans le dossier d'enquête, accessible également à partir du site internet de la mairie <http://www.charvieu-chavagneux.fr>.

Dans les quinze jours suivant leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de CHARVIEU CHAVAGNEUX, à la Préfecture de l'Isère et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5018> dans le dossier d'enquête, accessible également à partir du site internet de la mairie <http://www.charvieu-chavagneux.fr>.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire de CHARVIEU CHAVAGNEUX. (EP21673)



**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE  
Installations classées pour la protection de l'environnement  
Demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité  
publique  
présentées par la société SUEZ RV CENTRE EST  
Commune de Satolas-et-Bonce**

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2023-12-03 du 8 décembre 2023, une enquête publique unique d'une durée de 43 jours est prescrite du **8 janvier 2024 à 8h au 19 février 2024 à 18h** à Satolas-et-Bonce sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SUEZ RV CENTRE EST relative à la création d'un nouveau casier de stockage de déchets non dangereux et d'un nouveau casier de stockage de déchets inertes implantés route de la savanne 38290 Satolas-et-Bonce et la demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation.

Les servitudes d'utilité publique envisagées sont situées en sections cadastrales C de la commune de Satolas-et-Bonce, ZA, B, de la commune de Grenay et AN de la commune de Saint-Laurent-de-Mure. Elles fixent les règles d'utilisation du sol ainsi que l'exécution de travaux soumis à permis de construire sur les terrains situés en voisinage immédiat du site.

L'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL UD38-2023-11-06- du 9 novembre 2023 fixant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour de l'établissement SUEZ RV CENTRE EST sur les communes de Satolas-et-Bonce, Grenay et Saint-Laurent-de-Mure est mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concer-tations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>).

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier, constitué du dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique et de l'arrêté préfectoral arrêtant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre, est consultable :

- en mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête, sur support papier mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur un poste informatique accessible gratuitement à la sous-préfecture de La Tour-du-Pin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5040>.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Satolas-et-Bonce
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5040>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-5040@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5040@registre-dematerialise.fr)
- par voie postale à la mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5040> et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur, M. François JAMMES, ingénieur de recherche, recevra dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, les observations et propositions du public durant les permanences tenues aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

Lieu de permanence - Adresse de la permanence - Dates et horaires de la permanence

Mairie de Satolas-et-Bonce - 169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonce - Vendredi 12 janvier 2024 de 13h30 à 15h30

Mairie de Satolas-et-Bonce - 169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonce - Jeudi 18 janvier 2024 de 10h à 12h

Mairie de Satolas-et-Bonce - 169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonce - Mardi 30 janvier 2024 de 13h30 à 15h30

Mairie de Satolas-et-Bonce - 169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonce - Samedi 10 février 2024 de 9h30 à 11h30

Mairie de Satolas-et-Bonce - 169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonce - Lundi 19 février 2024 de 16h30 à 18h00

Mairie de Saint-Quentin-Fallavier - Place de l'hôtel de ville 38070 Saint-Quentin-Fallavier - Mercredi 24 janvier 2024 de 14h à 16h

M. Marc-Jérôme HASSID, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera un des commissaires enquêteurs en cas d'empêchement total de celui-ci et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Une réunion publique sera organisée par le commissaire enquêteur le mardi 9 janvier 2024 à 18h à la mairie de Satolas-et-Bonce. Le projet de périmètre et d'institution de servitudes d'utilité publique autour du site de la société SUEZ RV CENTRE EST sera abordé lors de cette réunion, conformément aux dispositions de l'article L.515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Samuel FAGES – chef de projet de développement par téléphone au : 06.30.48.26.10 ou par courriel : [sameul.fages@suez.com](mailto:sameul.fages@suez.com) ;
- la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mèl : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Satolas-et-Bonce, sur le site internet des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. (EP22265)



**COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU**  
**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté municipal n° DST/B/P/2023/083 du 15/12/2023, l'enquête publique sur le projet de révision du PLU se déroulera pendant une durée de 45 jours consécutifs, **du 08/01/2024 à 9h00 jusqu'au 16/02/2024 à 17h00.**

La personne responsable de l'organisation de cette dernière est le Maire de BOURGOIN-JALLIEU, M. Vincent CHRIQUI.

Monsieur Claude CARTIER a été nommé commissaire enquêteur par décision n°E23000097/38 du 28/06/2023 du président du tribunal administratif de Grenoble.

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement durant la période d'enquête publique :

- en version numérique 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur le site dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/5076> - en version papier aux services techniques de la mairie de BOURGOIN-JALLIEU, 16 rue Edouard Marion, du 08/01/2024 au 16/02/2024 inclus, les lundis, jeudis et vendredis de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00, les mardis de 13 h 00 à 17 h 00 et les mercredis de 08 h 00 à 12 h 00

Il comprendra le PLU arrêté par délibération du 11/05/2023, les avis des personnes publiques associées dont l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale émis le 07/11/2023 ainsi que la réponse écrite du maire à cet avis.

Durant la période d'enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux services techniques de la mairie de BOURGOIN-JALLIEU, 16 rue Edouard Marion aux jours et heures habituels d'ouverture au public

- sur le registre d'enquête dématérialisé disponible à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/5076> (50Mo maximum) - par courrier électronique à l'adresse [enquete-publique-5076@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5076@registre-dematerialise.fr) (25Mo maximum) - par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur, Services techniques, 16 rue Edouard Marion, 38300 BOURGOIN-JALLIEU en précisant en objet : Révision du PLU

- lors des permanences du commissaire enquêteur qui se tiendront les :

- 12/01/2024 de 13h00 à 17h00 à la salle des associations, 75 rue de la Libération,
- 16/01/2024 de 13h00 à 17h00 à la maison des associations de Montbernier, 20 chemin des Combes
- 24/01/2024 de 13h00 à 17h00 à la maison des habitants de ChampFleuri, rue Buffon,
- 01/02/2024 de 9h00 à 12h30 à la Halle Grenette, 2-6 rue Grenette,
- 10/02/2024 de 9h00 à 12h30 à la salle banalisée de Champaret, 35 boulevard de Champaret
- 16/02/2024 de 13h00 à 17h à la maison des associations de La Grive, 29 rue du Martin Pêcheur

De plus, une réunion publique sera organisée le 10/01/2024 à 19h00 à la halle Grenette au 2-6 rue Grenette, BOURGOIN-JALLIEU.

Toute information relative au PLU peut être demandée auprès des services techniques de la mairie de BOURGOIN-JALLIEU, 16 rue Edouard Marion et par téléphone au 04.74.43.19.00 ou par courrier électronique à [enquete-publique-5076@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5076@registre-dematerialise.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un poste informatique est mis à la disposition du public aux services techniques de la mairie de BOURGOIN-JALLIEU, 16 rue Edouard Marion, afin de permettre la consultation du dossier et de transmettre ses observations et propositions.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal pourra approuver la révision du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur aux services techniques de la mairie de BOURGOIN-JALLIEU, 16 rue Edouard Marion, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet : [www.bourgoinjallieu.fr](http://www.bourgoinjallieu.fr)

L'arrêté municipal n° DST/B/P/2023/083 du 15/12/2023 cité ci-dessus est consultable à la mairie de BOURGOIN-JALLIEU ainsi que sur le site internet de la commune : [www.bourgoinjallieu.fr](http://www.bourgoinjallieu.fr) (EP22366)

Nos services effectuent TOUTES FORMALITÉS  
CFE, Registre du commerce et des sociétés  
Répertoire des métiers, etc.



**Nos solutions dématérialisées  
pour vos annonces légales  
et vos formalités**



gestion de vos annonces légales



**expertlegales.fr**

**formalpro.fr**



**FORMALPRO**

gestion de vos formalités légales



sente, en mairies, pour recevoir les observations du public, lors des permanences suivantes :

lundi 8 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 à ROMANS-SUR-ISÈRE  
jeudi 11 janvier 2024 de 15h30 à 18h30 à TRIORS  
samedi 13 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 à BOURG-DE-PÉAGE  
lundi 15 janvier 2024 de 9h30 à 12h00 à EYMEUX  
mercredi 17 janvier 2024 de 14h00 à 17h00 à MOURS-SAINT-EUSÈBE  
samedi 20 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 à CHATILLON-SAINT-JEAN  
lundi 22 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 à HOSTUN  
mercredi 24 janvier 2024 de 13h30 à 16h30 à BEAUREGARD-BARET  
jeudi 25 janvier 2024 de 18h00 à 21h00 à ROMANS-SUR-ISÈRE  
vendredi 26 janvier 2024 de 13h00 à 16h00 à JAILLANS  
samedi 27 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 à CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE  
lundi 29 janvier 2024 de 14h30 à 17h30 à CHATUZANGE-LE-GOUBET  
jeudi 1er février 2024 de 12h30 à 15h30 à GENISSIEUX  
jeudi 1er février 2024 de 16h00 à 19h00 à GEYSSANS  
samedi 3 février 2024 de 9h00 à 12h00 à SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS  
lundi 5 février 2024 de 14h30 à 17h30 à SAINT-LATTIER  
mercredi 7 février 2024 de 9h30 à 12h30 à PEYRINS  
vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 17h00 à ROMANS-SUR-ISÈRE

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairies, lieux d'enquête, ainsi qu'en Préfecture de la Drôme (Bureau des enquêtes publiques 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE Cedex 9) ou de l'Isère (bureau droit des sols et animation juridique- 12 place de Verdun - CS 71046 - 38021 Grenoble CEDEX 1) et sur le site internet des services de l'État en Drôme ([www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de :

- Mme Marjolaine BRULIN Responsable communication  
Tél : 04 75 05 61 20, Courriel : marjolaine.brulin@framatome.com  
- M. Vincent GIRARD (suppléant) Directeur Qualité Sûreté Santé Sécurité Environnement Protection  
Tél. : 04 75 05 60 46, Courriel : vincent.girard@framatome.com (EP22271)



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE -

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

## INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement  
Demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes  
d'utilité publique présentées par la société SUEZ RV CENTRE EST  
Commune de Satolas-et-Bonce

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2023-12-03 du 8 décembre 2023, une enquête publique unique d'une durée de 43 jours est prescrite du 8 janvier 2024 à 8h au 19 février 2024 à 18h à Satolas-et-Bonce sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SUEZ RV CENTRE EST relative à la création d'un nouveau casier de stockage de déchets non dangereux et d'un nouveau casier de stockage de déchets inertes implantés route de la savanne 38290 Satolas-et-Bonce et la demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation.

Les servitudes d'utilité publique envisagées sont situées en sections cadastrales C de la commune de Satolas-et-Bonce, ZA, B, de la commune de Grenay et AN de la commune de Saint-Laurent-de-Mure. Elles fixent les règles d'utilisation du sol ainsi que l'exécution de travaux soumis à permis de construire sur les terrains situés en voisinage immédiat du site.

L'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL UD38-2023-11-06- du 9 novembre 2023 fixant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour de l'établissement SUEZ RV CENTRE EST sur les communes de Satolas-et-Bonce, Grenay et Saint-Laurent-de-Mure est mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concer-tations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>).

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier, constitué du dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique et de l'arrêté préfectoral arrêtant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre, est consultable :

- en mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête, sur support papier mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- sur un poste informatique accessible gratuitement à la sous-préfecture de La Tour-du-Pin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

- sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5040>.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Satolas-et-Bonce
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5040>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-5040@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5040@registre-dematerialise.fr)
- par voie postale à la mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé

<https://www.registre-dematerialise.fr/5040> et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur, M. François JAMMES, ingénieur de recherche, recevra dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, les observations et propositions du public durant les permanences tenues aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

**Lieu de permanence - Adresse de la permanence - Dates et horaires de la permanence**

Mairie de Satolas-et-Bonce - 169 allée du château 38290  
Satolas-et-Bonce - Vendredi 12 janvier 2024 de 13h30 à 15h30  
Mairie de Satolas-et-Bonce - 169 allée du château 38290  
Satolas-et-Bonce - Jeudi 18 janvier 2024 de 10h à 12h  
Mairie de Satolas-et-Bonce - 169 allée du château 38290  
Satolas-et-Bonce - Mardi 30 janvier 2024 de 13h30 à 15h30  
Mairie de Satolas-et-Bonce - 169 allée du château 38290  
Satolas-et-Bonce - Samedi 10 février 2024 de 9h30 à 11h30  
Mairie de Satolas-et-Bonce - 169 allée du château 38290  
Satolas-et-Bonce - Lundi 19 février 2024 de 16h30 à 18h00  
Mairie de Saint-Quentin-Fallavier - 169 allée du château 38290  
Satolas-et-Bonce - Place de l'hôtel de ville 38070 Saint-Quentin-Fallavier - Mercredi 24 janvier 2024 de 14h à 16h

M. Marc-Jérôme HASSID, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera un des commissaires enquêteurs en cas d'empêchement total de celui-ci et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Une réunion publique sera organisée par le commissaire enquêteur le mardi 9 janvier 2024 à 18h à la mairie de Satolas-et-Bonce. Le projet de périmètre et d'institution de servitudes d'utilité publique autour du site de la société SUEZ RV CENTRE EST sera abordé lors de cette réunion, conformément aux dispositions de l'article L.515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique.

**Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :**

- M. Samuel FAGES – chef de projet de développement par téléphone au : 06.30.48.26.10 ou par courriel : [sameul.fages@suez.com](mailto:sameul.fages@suez.com) ;
- la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Satolas-et-Bonce, sur le site internet des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)

(<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concer-tations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. (EP22267)



VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

## AVIS AU PUBLIC

Faisant connaître l'ouverture de l'Enquête Publique relative au projet de Plan de Mobilité de Vienne Condrieu Agglomération

Par arrêté communautaire N°A23-22 du 28 novembre 2023, le Président de Vienne Condrieu Agglomération a ordonné l'ouverture de l'Enquête Publique sur le projet de Plan de Mobilité, délibéré le 8 novembre 2022 (délibération n°22-216) par le Conseil Communautaire. Cet arrêté sera affiché au siège de Vienne Condrieu Agglomération et aux tableaux d'affichage des 30 communes de l'Agglo.

La personne publique responsable de cette enquête est Vienne Condrieu Agglomération, représentée par son Président Thierry KOVACS. La Direction Transports et Mobilité peut être consultée pour tout renseignement sur cette procédure au 04.74.78.78.89 ou par mail à [transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr).

Par décision N° E23000160/38 du 19 octobre 2023, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, a désigné Madame PASCALE POBLET, en qualité de Commissaire Enquêtrice, pour conduire l'Enquête Publique.





Mairie de SAINT-PIERRE-LA-PALUD

### Commune de SAINT PIERRE LA PALUD

Le Maire communique que le dossier d'enquête publique portant sur le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (modification de droit commun) concernant l'ajustement du règlement de la Zone Ud par la création d'un zonage spécifique Ud1 sur les secteurs du Petit Saint Bonnet et des Ferrières sera déposé à la Mairie **du lundi 18 décembre 2023 au mercredi 17 janvier 2024 inclus**, soit durant 31 jours consécutifs, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de Mairie.

Monsieur SIDOT Denis, en qualité de commissaire enquêteur recevra au sein de la Mairie les déclarations se rapportant à l'utilité publique de ce projet, le mercredi 20 décembre 2023 de 10H30 à 12H00 ainsi que le mercredi 17 janvier 2024 de 15H00 à 17H00. (EP21696)



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

#### PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

#### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement  
Demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique  
présentées par la société SUEZ RV CENTRE EST  
Commune de Satolas-et-Bonce

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2023-12-03 du 8 décembre 2023, une enquête publique unique d'une durée de 43 jours est prescrite **du 8 janvier 2024 à 8h au 19 février 2024 à 18h** à Satolas-et-Bonce sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SUEZ RV CENTRE EST relative à la création d'un nouveau casier de stockage de déchets non dangereux et d'un nouveau casier de stockage de déchets inertes implantés route de la savanne 38290 Satolas-et-Bonce et la demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation.

Les servitudes d'utilité publique envisagées sont situées en sections cadastrales C de la commune de Satolas-et-Bonce, ZA, B, de la commune de Grenay et AN de la commune de Saint-Laurent-de-Mure. Elles fixent les règles d'utilisation du sol ainsi que l'exécution de travaux soumis à permis de construire sur les terrains situés en voisinage immédiat du site.

L'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL UD38-2023-11-06- du 9 novembre 2023 fixant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour de l'établissement SUEZ RV CENTRE EST sur les communes de Satolas-et-Bonce, Grenay et Saint-Laurent-de-Mure est mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concer-tations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>).

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier, constitué du dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique et de l'arrêté préfectoral arrêtant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre, est consultable :

- en mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête, sur support papier mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- sur un poste informatique accessible gratuitement à la sous-préfecture de La Tour-du-Pin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5040>.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Satolas-et-Bonce
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5040>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-5040@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5040@registre-dematerialise.fr)
- par voie postale à la mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5040> et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur, M. François JAMMES, ingénieur de recherche, recevra dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, les observations et propositions du public durant les permanences tenues aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

Lieu de permanence - Adresse de la permanence - Dates et horaires de la permanence

Mairie de Satolas-et-Bonce - 169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonce - Vendredi 12 janvier 2024 de 13h30 à 15h30

Mairie de Satolas-et-Bonce - 169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonce - Jeudi 18 janvier 2024 de 10h à 12h

Mairie de Satolas-et-Bonce - 169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonce - Mardi 30 janvier 2024 de 13h30 à 15h30

Mairie de Satolas-et-Bonce - 169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonce - Samedi 10 février 2024 de 9h30 à 11h30

Mairie de Satolas-et-Bonce - 169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonce - Lundi 19 février 2024 de 16h30 à 18h00

Mairie de Saint-Quentin-Fallavier - Place de l'hôtel de ville 38070 Saint-Quentin-Fallavier - Mercredi 24 janvier 2024 de 14h à 16h

M. Marc-Jérôme HASSID, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera un des commissaires enquêteurs en cas d'empêchement total de celui-ci et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Une réunion publique sera organisée par le commissaire enquêteur le mardi 9 janvier 2024 à 18h à la mairie de Satolas-et-Bonce. Le projet de périmètre et d'institution de servitudes d'utilité publique autour du site de la société SUEZ RV CENTRE EST sera abordé lors de cette réunion, conformément aux dispositions de l'article L.515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Samuel FAGES – chef de projet de développement par téléphone au : 06.30.48.26.10 ou par courriel : [sameul.fages@suez.com](mailto:sameul.fages@suez.com) ;
- la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées – 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mèl : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Satolas-et-Bonce, sur le site internet des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concer-tations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. (EP22266)

## VENTES AUX ENCHÈRES

### Rhône

#### MISE EN VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**implid Avocats et Experts Comptables  
Avocats au Barreau de LYON**  
79 Cours Vitton 69006 LYON  
Tél. : 04.78.95.81.20

Dans un ensemble immobilier situé à **LYON 8<sup>ème</sup>**  
**240 à 244 avenue Paul Santy**, comprenant :  
Trois corps de bâtiments à usage d'habitation,  
cadastré Section AY 87 pour 83a 84ca :  
Au n°242 avenue Paul Santy à LYON 8<sup>ème</sup>, Bâtiment D :

- **LOT 89 soit UN APPARTEMENT situé au 6<sup>ème</sup> étage**,  
d'une superficie Loi Carrez de 104,01 m<sup>2</sup>,  
comprenant : entrée-couloir, buanderie, cuisine,  
séjour, 3 chambres, salle de bains, WC, balcon,

- **LOT 120 soit UNE CAVE n°26 au niveau -1,**

**OCCUPÉS PAR PROPRIÉTAIRE**

**MISE A PRIX: 43.300,00 EUROS**, outre charges

**VISITE LE LUNDI 29 JANVIER 2024 de 14 à 16 heures**

**LA VENTE EST FIXEE  
AU JEUDI 08 FEVRIER 2024 A 13 H 30**

Salle 5, à l'audience des adjudications  
**du Tribunal Judiciaire de LYON**  
67 rue servient (3<sup>ème</sup>),

#### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER :

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LYON où le cahier des conditions de la vente est déposé sous le numéro **23/00010**.

Au Cabinet de la **SPE implid Avocats et Experts Comptables**, Avocats, 79 Cours Vitton, 69006 LYON - Tél. : 04.78.95.81.20 (de 10 h à 12 h).

(ADJ22436)

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pendant le délai d'un an à compter de la clôture des enquêtes, à la préfecture du Rhône (Direction des affaires juridiques et de l'administration locale – Bureau de l'urbanisme et de l'utilité publique), à préfecture de la Loire (Service de l'action territoriale – Pôle animation territoriale) ainsi que dans les mairies précitées. Ces documents seront tenus à la disposition du public sur les sites Internet suivant :

[www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) et [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr)

La préfète du Rhône et le préfet de la Loire sont les autorités compétentes pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet et pour déterminer, par arrêté de cessibilité, la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier.

Dans le cadre de la procédure de fixation des indemnités d'expropriation, « les personnes intéressées, autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois à partir de la date de publication et d'affichage de cet avis, à défaut de quoi, elles seront déchues de tous droits à indemnité ».

Les parcelles concernées sont situées sur le territoire des communes de Joux, Les Sauvages, Violay, Machezal et Saint-Cyr-de-Valorges et figurent sur l'état parcellaire déposé en mairies. (EP22600)



### COMMUNIQUÉ MÉTROPOLE DE LYON COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE

Le Président de la Métropole de Lyon communique que le dossier d'enquête publique portant sur le projet de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie de la rue Ampère et de la rue du Bottet à Rillieux la Pape sera déposé à la mairie de Rillieux la Pape, 165 rue Ampère, 69140 Rillieux-la-Pape (salle des commissions – rez-de-chaussée)

#### DU LUNDI 15 JANVIER 2024 AU LUNDI 29 JANVIER 2024 INCLUS

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le samedi : Accueil Marcel André entre 08h30 et 11h45

Monsieur Gaston MARTIN, en qualité de commissaire-enquêteur, recevra à la mairie de Rillieux la Pape :

- Le mercredi 24 janvier 2024 de 14h00 à 17h00

- Le lundi 29 janvier 2024 de 14h00 à 17h00

les déclarations se rapportant à l'utilité publique de ce projet.

En outre, un dossier sera déposé à :

La Métropole de Lyon de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30, du lundi au vendredi, Délégation Gestion & Exploitation de l'Espace Public - Direction Ressources - Service Administration Finances - Unité Juridique Processus Délibératif - 83 cours de la Liberté - 69003 Lyon, pendant toute la durée de l'enquête. (EP22435)

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier, constitué du dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique et de l'arrêté préfectoral arrêtant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre, est consultable :

- en mairie de Satolas-et-Bonice, siège de l'enquête, sur support papier mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- sur un poste informatique accessible gratuitement à la sous-préfecture de La Tour-du-Pin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5040>.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Satolas-et-Bonice
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5040>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-5040@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5040@registre-dematerialise.fr)
- par voie postale à la mairie de Satolas-et-Bonice, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Satolas-et-Bonice, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé

<https://www.registre-dematerialise.fr/5040> et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur, M. François JAMMES, ingénieur de recherche, recevra dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, les observations et propositions du public durant les permanences tenues aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

Lieu de permanence - Adresse de la permanence - Dates et horaires de la permanence

Mairie de Satolas-et-Bonice - 169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonice

- Vendredi 12 janvier 2024 de 13h30 à 15h30

Mairie de Satolas-et-Bonice - 169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonice

- Jeudi 18 janvier 2024 de 10h à 12h

Mairie de Satolas-et-Bonice - 169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonice

- Mardi 30 janvier 2024 de 13h30 à 15h30

Mairie de Satolas-et-Bonice - 169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonice

- Samedi 10 février 2024 de 9h30 à 11h30

Mairie de Satolas-et-Bonice - 169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonice

- Lundi 19 février 2024 de 16h30 à 18h00

Mairie de Saint-Quentin-Fallavier - Place de l'hôtel de ville 38070 Saint-Quentin-Fallavier

- Mercredi 24 janvier 2024 de 14h à 16h

M. Marc-Jérôme HASSID, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera un des commissaires enquêteurs en cas d'empêchement total de celui-ci et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Une réunion publique sera organisée par le commissaire enquêteur le mardi 9 janvier 2024 à 18h à la mairie de Satolas-et-Bonice. Le projet de périmètre et d'institution de servitudes d'utilité publique autour du site de la société SUEZ RV CENTRE EST sera abordé lors de cette réunion, conformément aux dispositions de l'article L.515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

• M. Samuel FAGES – chef de projet de développement par téléphone au : 06.30.48.26.10 ou par courriel : [sameul.fages@suez.com](mailto:sameul.fages@suez.com) ;

• la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tel : 04.56.59.49.99 – Mé : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Satolas-et-Bonice, sur le site internet des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. (EP22268)



### PRÉFECTURE DE L'ISÈRE DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement  
Demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique  
présentées par la société SUEZ RV CENTRE EST  
Commune de Satolas-et-Bonice

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2023-12-03 du 8 décembre 2023, une enquête publique unique d'une durée de 43 jours est prescrite du 8 janvier 2024 à 8h au 19 février 2024 à 18h à Satolas-et-Bonice sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SUEZ RV CENTRE EST relative à la création d'un nouveau casier de stockage de déchets non dangereux et d'un nouveau casier de stockage de déchets inertes implantés route de la savanne 38290 Satolas-et-Bonice et la demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation.

Les servitudes d'utilité publique envisagées sont situées en sections cadastrales C de la commune de Satolas-et-Bonice, ZA, B, de la commune de Grenay et AN de la commune de Saint-Laurent-de-Mure. Elles fixent les règles d'utilisation du sol ainsi que l'exécution de travaux soumis à permis de construire sur les terrains situés en voisinage immédiat du site.

L'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL UD38-2023-11-06- du 9 novembre 2023 fixant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour de l'établissement SUEZ RV CENTRE EST sur les communes de Satolas-et-Bonice, Grenay et Saint-Laurent-de-Mure est mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère

(<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>).



### VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION AVIS AU PUBLIC Faisant connaître l'ouverture de l'Enquête Publique relative au projet de Plan de Mobilité de Vienne Condrieu Agglomération

Par arrêté communautaire N°A23-22 du 28 novembre 2023, le Président de Vienne Condrieu Agglomération a ordonné l'ouverture de l'Enquête Publique sur le projet de Plan de Mobilité, délibéré le 8 novembre 2022 (délibération n°22-216) par le Conseil Communautaire. Cet arrêté sera affiché au siège de Vienne Condrieu Agglomération et aux tableaux d'affichage des 30 communes de l'Agglo.

La personne publique responsable de cette enquête est Vienne Condrieu Agglomération, représentée par son Président Thierry KOVACS. La Direction Transports et Mobilité peut être consultée pour tout renseignement sur cette procédure au 04.74.78.78.89 ou par mail à [transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr).